ST-RÉMY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 24 septembre 2026

L'an ***deux mil vingt-six,*** le vingt-quatre du mois de septembre à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de ***Madame Elisabeth MAILLARD, le Maire.***

Date de convocation du Conseil municipal : **le 17 septembre 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, Mme GIROIRE Anita, M. BAILLET Eric, M. VERDON Laurent, Mme MASSÉ Jackie, M GONNAIS Willy, Mme GUERIT Céline, Mme Bérengère DUPIN, M. RENOUX Stéphane, Mme FETY Caroline, Mme GROSSIER Louise, M SAUNIER Fabrice, Mme COUTANT Isabelle.

ABSENTS : M. GUILLOTEAU Régis.

POUVOIRS : M GUILLOTEAU Régis donne pouvoir à Mme Elisabeth MAILLARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 27 août 2026. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et la secrétaire de séance. Mme Jackie MASSE est désignée secrétaire de séance.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

L'ordre du Jour est le suivant :

🗁 ***Délibérations :***

1- *Désherbage d'ouvrages de la médiathèque (autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque « les mots passants »)*
2- *Devis remplacement des boiseries*
3- *Devis création d'une allée piétonne rue de Saint Liguaire*

🗁 ***Informations :***

- *Commission vie quotidienne*
- *Point sur la rentrée*
- *Point Agglo*

🗁 ***Dates à fixer :***

- *Réunions d'adjoints : mardi 6 octobre 2026 à 18h30.*
- *Commission finances : mercredi 30 septembre 2026 à 20h30.*
- *Elections du CME : le vendredi 2 octobre 2026 de 18h à 19h*

🗁 ***Questions diverses :***

Accueil de M Quentin RENOUX pour présenter le hameau solidaire

DÉLIBERATIONS

1- Désherbage d'ouvrages à la médiathèque « les mots passants » (DE 2600070)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes. Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé par le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

2- Devis remplacement des boiseries du city stade (DE 2600071)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la détérioration des contours du city stade en bois, il est nécessaire de le modifier, des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs.

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Planche ossature douglas	SARL BENOIT RENOUX	3 110,90 €	3 733,08 €
Planche en matériau recyclé	ESPACE CREATIC	6 661,04 €	7 993,25 €
Lame de terrasse en pin	SM BOIS	1 700,64 €	2 040,77 €
Lames en pin	PCV	8 076,00 €	9 691,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SARL BENOIT RENOUX pour un montant de 3 733,08 € TTC.

3- Devis création d'une allée piétonne rue de Saint Liguaire (DE 2600072)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a déjà créé une portion de voie douce rue de Saint Liguaire en 2022,

Dans le prolongement de cette voie douce une dernière portion doit être créée, un dossier de demande de subvention DETR a été déposé en mai 2026,

Aussi pour créer cette nouvelle portion, des devis ont été demandés et sont les suivants:

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Création d'une allée piétonne 105 m de long par 1.80 m de largeur	Eiffage	11 546,25 €	13 855,50 €
Création d'une allée piétonne 105 m de long par 1.80 m de largeur	Bonneau TP	10 932,00 €	13 118.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BONNEAU TP pour un montant de 13 118,40 € TTC.

INFORMATIONS

- Commission vie quotidienne : retour positif du forum des associations qui a permis de rencontrer de nouveaux habitants, une réunion avec les associations est prévue la semaine prochaine. Le repas des ainés est le dimanche 6 décembre 2026.
- Point sur la rentrée scolaire : bilan de la rentrée avec le remplacement d'agents, une réunion de rentrée avec peu de parents présents.
- Point Agglo : Mme Maillard informe les membres du Conseil municipal que la composition de la CLECT va être voté lors du prochain conseil, une convention sera passée pour le salon de l'étudiant, une autre avec le SDIS, vente de terrain ZAE. Concernant GEMAPI, une nouvelle taxe est en réflexion et pourrait être mise en place au niveau de tous les contribuables de l'agglo redevables de l'impôt foncier bâti et non bâti.
- Ilôt Pousard : le dossier suit son cours après la présentation du projet à Bordeaux.
- Info du vol de cuivre au stade alors que l'éclairage venait juste d'être changé.

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : mardi 6 octobre 2026 à 18h30

- Réunion commission finances : mercredi 30 septembre 2026 à 20h30
- Election du CME : le 2 octobre 2026 de 18h à 19h
- Commission info / com : le mardi 6 octobre 2026 à 20h30.
- Réunion sur le SDIS à Villiers-en-Plaine : lundi 5 octobre

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du hameau solidaire par M Quentin RENOUX : le constat est le suivant, il y a environ 300 appels de demandes d'aide de la part de femmes victimes de violences conjugales qui nécessite un hébergement d'urgence.

Le projet est donc d'installer à court terme des hébergements de type tiny house sur des terrains en attente d'urbanisation. Ces installations devront être déplaçables et modifiables pour pouvoir assurer une meilleure protection des victimes. Une prise en charge plus simple à mettre en place sur tout le territoire de l'Agglo, le financement pourrait être subventionné par l'Agglo, l'Etat, la Région. Les élus pensent que ce projet relève d'une maitrise d'œuvre de la Communauté d'Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.